



académie
Bordeaux



Collège Panchon d'Arsac

Région académique
NOUVELLE-AQUITAINE

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2018/2019

Numéro de séance : 1

Date de convocation : 05/10/2018

Présidence de : Xavier BUNEL, Principal

Quorum : 15

Nombre des présents : 24


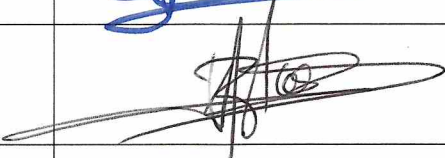



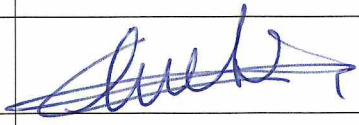
Nombre d'absents excusés : 2

SOMMAIRE	Décision	page	Numéro d'acte	Pièces jointes	
DES QUESTIONS TRAITÉES	Avis Vote Extrait Motion			désignation	N°
1) Approbation PV du CA du 03/07/2018	Vote	1	3		
2) Installation CA et commissions	Information				
3) Rapport annuel 2017/18 sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement	Vote	3/4	6		
4) programme des séjours	Vote	4	7		
5) 2 conventions BIA	2 votes	4	14-15		
6) Convention La Médocaine	Vote	4	4		
7) Convention piscine de Blanquefort	Vote	4	5		
8) Convention fêtes des élèves	Vote	4	1		
9) Convention Club Roller	Vote	4/5	2		
10) Bilan Bombannes	3 votes	5	8-9-10		
11) Séjour Espagne du 31/3 au					

Liste d'émargement des Membres du Conseil d'Administration 2018 / 2019
Conseil Administration du mardi 16 octobre 2018

Xavier	BUNEL	Principal	
Romuald	REIS	Principal Adjoint	
Marie Chantal	VILLENEUVE	Gestionnaire	
Karine	LEMOINE	C.P.E.	Excusée
Pascale	GOT	Représentante du Conseil Départemental	
Anne	SAVIN	Représentante du Conseil Départemental	
Gérard	SONGY	Représentant de la Mairie Arsac	
Florence	SICHEL		
Georges	MONTMINOUX	Personnalité qualifiée désigné par la DSDEN	Excusé
Bernadette	HENRIEY	Représentante de la Communauté de Communes	
Dominique	MITAYNE	Représentant enseignant titulaire	
Muriel	TRAIN	Représentant enseignant titulaire	
Myriam	LADJILI	Représentant enseignant titulaire	
Maud	SEILLIER	Représentant enseignant titulaire	
Emmanuelle	MEILLON	Représentant enseignant titulaire	
Marie - Isabelle	BRUBALLA-LECOQC	Représentant enseignant titulaire	

Eve	KABEL	Représentant enseignant titulaire	
Anne	TAUZIA	Représentant enseignant suppléant	
Amandine	VIGNOLLES	Représentant enseignant suppléant	
Marjorie	ROUMIEUX	Représentant enseignant suppléant	
Cindy	MENTION	Représentant enseignant suppléant	
Margot	TURCAT	Représentant enseignant suppléant	
Joris	MARTINEZ	Représentant élèves titulaire	
Chris	DI FABIO	Représentant élèves titulaire	
Loudy	LASSERRE	Représentant élèves titulaire	
Nathan	BARRIOL	Représentant élèves suppléant	
Justin	COURTILLET	Représentant élèves suppléant	
Clément	HEMERYCK	Représentant élèves suppléant	
Nathalie	MOSCOPOULOS	Représentant IATOSS Titulaire	
Joëlle	MAURICIO	Représentant IATOSS Titulaire	
Chantal	PERNEGRE	Représentant IATOSS titulaire	
Michelle	MERLIOT	Représentant IATOSS suppléant	

Marie Line	LARGEAU	Représentant IATOSS suppléant	
Sabine	TALAVERA	Représentant IATOSS suppléant	
Xavier	ERISMANN	Parent d'élève titulaire	
Jean-Marc	BLAESS	Parent d'élève titulaire	
Nathalie	MICHEL	Parent d'élève titulaire	
Séverine	MARCHAND	Parent d'élève titulaire	
Cécile	MARINO	Parent d'élève titulaire	
Peggy	HELIOT	Parent d'élève titulaire	
Gwenaëlle	VAUTIER	Parent d'élève titulaire	
Anne	BOUVEUR	Parent d'élève suppléant	
Guy	LEGLISE	Parent d'élève suppléant	
Armelle	MARIN	Parent d'élève suppléant	
Cécile	DROZ-PERROTEAU	Parent d'élève suppléant	
Céline	PEYSSOU	Parent d'élève suppléant	
Debbie	CLIVET	Parent d'élève suppléant	
Stéphanie	ROUGEON	Parent d'élève suppléant	
Valérie	MIQUAU	Agence Comptable	
Marie Angèle	MASSARO	Agent Comptable	

Elèves

Total

Le Conseil d'Administration du collège Panchon s'est réuni le mardi 16 octobre 2018 sous la présidence de M. Xavier Bunel, Principal. La séance a été ouverte à 17h36, le quorum étant atteint (24 membres présents).

Le secrétariat de séance est assuré par Mme Moscopoulos, représentant des personnels IATOSS et Mme Bruballa représentante des personnels d'enseignement et d'éducation.

Pour commencer, M. Le Principal présente des excuses envers 2 collègues.

M. Le Principal propose d'ajouter des éléments à l'ordre du jour : conventions dont celle relative à l'adhésion au groupement d'achat des denrées alimentaires, création postes AESH, présentation des rapports de l'amicale du collège et de l'association sportive et une question sur le tutorat : Mme Ladjili explique pourquoi aucun professeur ne s'était positionné sur le tutorat : « nous sommes pour le tutorat, qui peut être très bénéfique pour nombre d'élèves, mais pas dans ces conditions horaires et tarifaires : trop peu de temps proposé aux élèves (8x15mn), uniquement pour une quinzaine d'élèves, payées 3h par tuteur. Mr Bunel a donc proposé de rediscuter des modalités de la mise en place du tutorat au cours d'une prochaine réunion.

M. Le Principal demande l'approbation de l'ordre du jour du présent conseil d'administration. Approuvé à l'unanimité.

1) Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 3 juillet 2018 :

M. Le Principal demande à l'assemblée s'il y a des commentaires à formuler ou des choses à ajouter ou à modifier. Non.

VOTE : pour à l'unanimité. (24 présents)

2) Installation du conseil d'administration et des commissions pour l'année 2018/2019 : cf annexes

M. Le Principal informe l'assemblée que le Conseil d'Administration comprend 29 membres et qu'il manque une personnalité qualifiée à désigner par le Conseil Départemental.

Il présente les personnes élues aux différentes commissions.

Mme Train indique que Mme Roumieux n'a jamais été convoquée l'an passé pour les Conseils des parents alors qu'elle y siégeait.

M. Le Principal regrette que la journée citoyenne du vendredi 12 octobre fasse état d'un bilan mitigé alors que les élèves ont une réelle envie de s'impliquer dans la vie du collège.

3) Rapport annuel 2017/2018 sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement : cf annexe – 1 vote

M. Le Principal rappelle aux membres du Conseil d'Administration que de nombreux éléments de ce rapport ont été présentés au Conseil d'Administration le 3 juillet dernier mais il n'avait pas sollicité l'approbation du CA avant d'avoir les résultats du DNB et de l'affectation post3°. Les résultats ne sont pas très bons mais le collège d'Arsac est dans la moyenne des collèges du Médoc. Les résultats du collège en français sont très mauvais, tout comme au niveau national. Il y avait beaucoup de questions grammaticales pures alors que les questions de grammaire n'étaient pas aussi présentes aux sessions précédentes, ce qui a déstabilisé les élèves. Les résultats en mathématiques sont dans la moyenne mais très discriminés socialement sans explication justifiables.

M. Le Principal indique que les passages au LEGTA de Blanquefort sont nombreux et qu'il s'agit là d'une

offre d'orientation de proximité à soutenir.

Les parents d'élèves souhaitent savoir si les enseignants sont déçus des résultats du brevet ou si cela est conforme aux attentes. M. Le Principal répond qu'il n'est pas surpris par les résultats. Mme Train confirme que les résultats correspondent aux élèves. Mme Ladjili dit qu'elle est très surprise de l'enfermement du collège et que cela peut aussi expliquer des choses. Mme Bruballa précise que cela a peu posé de problème aux élèves qui ont les déjà de bonnes bases en français. M. Erismann relève qu'il serait intéressant de comprendre pourquoi les résultats en Aquitaine sont en dessous des résultats nationaux. Mme Vignolles dit que les commissions d'harmonisation sont différentes d'une académie à l'autre, d'un département à l'autre, voire d'un centre de correction à l'autre.

VOTE du rapport pédagogique annuel: pour à l'unanimité.

4) Programme des séjours : vote

M. Le Principal informe l'assemblée sur les séjours prévus pour 2019 : Andalousie pour deux classes de 3° – Opéra de Paris pour une classe de 6^{ème} – séjour d'intégration des élèves de 6^{ème} en septembre 2019. A cela s'ajoute un séjour au Chambon organisé par l'Association Sportive du collège.

Il indique que si les enseignants ont des idées de projets pour 2020, ils doivent lui faire remonter rapidement.

M. Erismann remercie les professeurs pour l'organisation de tels projets et leur rappelle qu'ils peuvent solliciter financièrement l'association de parents d'élèves.

VOTE : pour à l'unanimité.

5) 2 conventions BIA (Brevet d'Initiation Aéronautique) : vote

M. Le Principal informe les membres du Conseil d'Administration que 25 élèves sont inscrits au BIA. Il convient de passer 2 conventions, la première avec l'aéroclub de Lesparre, la seconde avec la base aérienne 106 pour l'intervention de militaires de l'armée de l'air dans la formation.

VOTE : pour à l'unanimité.

6) Convention avec l'AVTV La Médocaine : vote

M. Le Principal dit que cette convention a pour but d'autoriser l'accès de la salle de réunion du collège au club presse qui couvre l'évènement qui se déroulera le samedi 25 mai 2018.

VOTE : pour à l'unanimité.

7) Convention avec la piscine de Blanquefort : vote

M. Le Principal indique que cela concerne l'accès à la piscine de Blanquefort pour 25 élèves de 6^{ème} non nageurs qui ont été choisis par le déclaratif des familles. Les séances se dérouleront en mars, avril et mai 2019.

VOTE : pour à l'unanimité.

8) Convention fêtes des élèves : vote

M. Le Principal informe l'assemblée que la fête pour les élèves de 6° et 5° aura lieu le vendredi 14 décembre 2018. Celle organisée pour les élèves de 4° et 3° est prévue le vendredi 12 avril 2019. Il constate que ce fut une belle réussite l'an dernier et remercie le foyer socio-éducatif du collège pour cette belle initiative. Il convient donc d'établir une convention pour l'utilisation des locaux du collège pour ces deux manifestations.

VOTE : pour à l'unanimité.

9) Convention Club Roller : vote

M. Le Principal informe que le Club Roller d'Arsac utilise la cour de récréation certains samedis matins et qu'il convient donc d'établir une convention.

VOTE : pour à l'unanimité.

10) Bilan Bombannes : 3 votes

M. Le Principal donne la parole à Mme Train afin de faire le bilan pédagogique sur ce séjour. Elle indique à l'assemblée que la gestion a été plus simple cette année du fait que les classes de 6^{ème} soient parties sur 2 fois 2 jours. Une activité pédagogique trop chère a été remplacée par une découverte de la faune et de la flore. 181 élèves sur 186 inscrits en 6^{ème} ont participé à ce séjour. Il n'y a eu aucun accident. L'organisation administrative avec le centre UCPA de Bombannes en amont a été un peu compliquée.

Mme l'Adjointe gestionnaire informe les membres du Conseil d'Administration que ce séjour a dégagé un excédent de 2 611 €. Par conséquent, une remise de 14 € sera déduite de la facture de demi-pension du 2^{ème} trimestre pour chaque famille d'élève demi-pensionnaire. Un RIB sera demandé aux familles d'élèves externes pour remboursement. Il convient donc de procéder à un vote pour cette remise.

Don Alternative et Proximité et FSE du collège :

VOTE : pour à l'unanimité.

Bilan financier et remise de 14 € :

VOTE : pour à l'unanimité.

Bilan pédagogique :

VOTE : pour à l'unanimité.

11) Séjour Espagne du 31/03 au 05/04/2019 – principe du séjour et convention : vote

M. Le Principal donne la parole à Mme Kabel qui présente le projet pédagogique. Deux classes de 3^{ème} vont partir à Séville, Cordoue et Grenade pour une découverte de la culture et de l'héritage multi culturel du sud de l'Espagne.

Mme l'Adjointe Gestionnaire précise que le budget de ce séjour sera voté lors du Conseil d'Administration relatif au budget 2019 de l'établissement. Il convient de donner l'autorisation au chef d'établissement de signer la convention avec CLC, le voyageur retenu et de voter pour cette convention ainsi que sur le principe du séjour.

M. Erismann informe l'assemblée que l'association de parents d'élèves devrait faire un don sur les mêmes bases retenues que pour le séjour en Angleterre.

Le Foyer Socio-Educatif du collège fera un don à hauteur de 14 % de la participation des familles qui devraient s'élever aux alentours de 280 €.

Un parent d'élève souhaite savoir si des élèves des deux classes de 3^{ème} ont participé au séjour en Angleterre l'an dernier quand ils étaient en 4^{ème}. Mme Kabel répond que tous les éléments ont été croisés afin que cela soit proposé à des élèves de 3^{ème} qui n'ont fait aucun séjour. Les parents d'élèves remercient les enseignants d'avoir fait cet effort de « tri ».

M. Le Principal propose qu'un agent de service participe à un séjour.

VOTE : pour à l'unanimité.

12) Décision Budgétaire Modificative : pour information

M. Le Principal informe l'assemblée que Monsieur le Recteur de l'Académie et son représentant, le directeur du CARDIE, soutiennent fortement l'expérimentation sur la co intervention relative à la liaison écoles primaires / collège. De ce fait le collège a reçu une subvention de l'Etat – Fonds Initiative Académique de 200 € + 0,75IMP.

M. Le Principal indique également qu'une subvention de l'Etat d'un montant 1 564 € dans le cadre du dispositif « devoirs faits » a été attribuée au collège. Il interpelle l'assemblée sur le fait qu'il y a un manque d'associations partenaires et de ressources humaines pour proposer une convention relative à ce dispositif.

Mme l'Adjointe Gestionnaire dit que l'établissement a reçu la somme de 500 € de la mairie de Soussans pour financer les déplacements en bus lors de sorties pédagogiques. M. Le Principal remercie la mairie de Soussans pour son don.

M. Le Principal précise qu'il reste de l'argent pour financer le transport de sorties pédagogique sur 2018.

Un parent d'élève souhaite savoir où en est l'achat de bancs pour la cour. M. Le Principal répond que les bancs choisis coûtent 1 000 € pièce et qu'il faut rajouter 1 500 € pour l'installation et la livraison. M. Erismann suggère un partenariat avec les élèves du lycée Léonard de Vinci de Blanquefort pour la

réalisation de ces bancs.

13) Don de matériel et de mobilier : pour information

Mme l'Adjointe Gestionnaire informe les membres du Conseil d'Administration que le collège a fait don des tables et des chaises des deux salles de technologie à diverses associations d'Arsac. Un vidéoprojecteur a également été donné à une association de la commune.

Le cabinet médical d'Arsac fait don à l'établissement de trois bureaux pour M. Le Principal Adjoint et les deux enseignants de technologie.

M. Le Principal précise que ce don ne fait pas l'objet d'un vote en Conseil d'Administration car ce mobilier ne rentre pas dans l'inventaire du collège.

14) Forum des métiers : pour information

M. Le Principal Adjoint informe que le forum des métiers se tiendra le mercredi 27 mars matin au réfectoire et en salle de permanence. Ce forum est à destination d'élèves de 4° et de 3° et peut être de 5°. Il se déroulera sur 1 heure de temps de classe avec un travail effectué en amont sur des questionnaires. Il va solliciter l'intervention de l'armée, la gendarmerie, la police municipale, les pompiers, une infirmière.... A ce jour, un électricien a répondu positivement à ce forum et des négociations sont en cours avec le château d'Arsac. Il sollicite les parents d'élèves pour venir présenter leur métier lors de ce forum.

15) Recrutement de 3 A. E. S. H. (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap) : vote

M. Le Principal propose aux membres du Conseil d'Administration que l'établissement soit employeur de quatre demi-postes d'AED supplémentaires pour aider des élèves des écoles primaires de Labarde, Lustrac et Le Pian Médoc, ainsi qu'un élève du collège d'Arsac. Ces AED auront un statut en CDD de droit public. Ces AED seront payés par le biais d'une subvention du Rectorat.

VOTE : pour à l'unanimité. (23 membres présents)

16) Présentation du bilan de deux associations hébergées : l'association sportive et l'amicale des personnels

L'assemblée générale de l'association sportive du collège s'est tenue ce jour ; à ce jour, elle compte 120 adhérents pour 2018/2019 contre 140 l'an passé (cf annexe, rapports moral et financier présenté à l'AG de ce jour).

Pour l'année scolaire 2017/2018, l'amicale du collège a compté 40 adhésions pour une cotisation totale de 965 € pour une dépense de 698.40 € au 31 juillet 2018.

M. Le Principal informe que le cross du collège se déroule ce jeudi 18 octobre. La course contre la faim aura lieu en mai 2019. Mme Azzou, CPE stagiaire travaille sur l'organisation d'une journée de la fraternité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h06.